

Procédure de validation d'un jeune juge athlétisme

Un élève ne peut être accepté en formation qu'à partir de la catégorie **benjamin 2ème année** (textes fédéraux). Une participation au jury avant cet âge n'est pas pris en compte dans le cursus de validation.

1° partie : VALIDATION THEORIQUE

➤ Dans le cas d'une SSD

Cette formation théorique sera dispensée dans les SSD par l'enseignant en charge de la section sportive. L'élève pourra passer le test au sein de l'établissement.

➤ Dans le cas d'une A.S. spécifique Athlé au sein d'un groupe stable et défini d'élèves.

La formation pourra être dispensée par l'enseignant référent de cette A.S. **en lien** avec le comité départemental et le référent départemental. L'élève pourra passer le test au sein de l'établissement.

➤ Dans le cas d'une A.S. ordinaire à effectif fluctuant d'élèves.

Les élèves proposés à la validation théorique devront passer par la formation départementale (décembre) ou régionale (octobre). L'élève passera le test en fin de formation.

Il sera toujours préférable de faire venir vos élèves aux formations officielles.

Dans tous les cas, la copie de test théorique fourni par le référent départemental (portant le nom, la date de naissance et le numéro informatique de licence de l'élève) devra être envoyée, datée au jour du passage du test, et signée du professeur d'E.P.S. (en charge de la formation pour les deux premiers cas) ou du Directeur de l'établissement au référent départemental. La note de 13.5 / 20 est minimum

2° partie : VALIDATION PRATIQUE

- Chaque Référent AS doit créer dans UGSELNET la fiche jeune officiel
- Chaque Référent AS doit éditer le livret du Jeune Officiel en Athlétisme.

Les chefs de plateau ou le Référent JO renseigneront les différents pratiques.

Lorsque le jeune officiel a réalisé 4 pratiques (3 familles d'épreuves différentes) avec un résultat satisfaisant Il est en mesure de faire valider par Le Comité le niveau 1 de pratique

Si dans les 4 pratiques, il réalise 2 évaluations lors d'un régional, il pourra faire valider par le Territoire le niveau 2 de pratique. Les Evaluations en compétition FFA sont prises en compte.

C'est aux enseignants responsables du suivi des jeunes juges élèves de chaque l'établissement à formuler la demande de validation auprès du Comité et du Territoire en amont des Nationaux.